

Formation préparatoire à l'habilitation électrique H0 B0 (selon la norme NF C 18-510)

Objectifs : Connaître les dangers de l'électricité, et être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique. Connaître les prescriptions et procédés du risque électrique et savoir les mettre en œuvre. Etre capable de mettre en application les mesures de prévention adaptées pour prévenir le risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernées, ou dans leur environnement. Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge. Etre informé de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Pré-requis: Maîtrise de la langue française

Public visé : Toute personne devant réaliser des opérations d'ordre non électrique dans des zones où existent des risques électriques

Profil du (des) intervenants : Formateur titulaire d'une connaissance de base en prévention, d'une compétence technique, d'une pédagogie adaptée à un public d'adultes, d'un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée (ou disposition équivalente)

Responsable pédagogique : Agnès FLAMME

Effectif : 12 participants maximum

Moyens pédagogiques : Une salle de formation de 2m² de surface minimum par stagiaire (sauf exigence réglementaire différente). Un espace aménagé pour la pratique. Livret de formation remis à chaque stagiaire.

Matériel et équipements: Cellule HT, perche isolante, Equipement de Protection Individuelle (gants isolants, casque avec écran facial, testeur VAT, condamneur de disjoncteur à cadenas, tapis isolant de classe 3), matériel de signalisation, zone équipée pour la mise en situation pratique.

Dates des formations : Consultez notre site internet www.dfg30.fr

Durée: 1 jour en formation initiale et en recyclage (recommandé tous les 3 ans)

Lieu: en INTER sur le site de l'organisme de formation ou en INTRA dans les locaux de votre entreprise

Modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis: Une évaluation des savoirs est réalisée à partir d'un QCM constitué de 15 questions minimum. L'apprenant doit obtenir 70% de bonnes réponses au minimum. L'évaluation des savoir-faire est réalisée après l'évaluation positive des savoirs et à partir d'une ou de plusieurs situations de travail et d'interventions. L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères : sans erreur, erreur mineure sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes, erreur majeure avec conséquence pour la sécurité des personnes. Les critères d'acceptation sont les suivants : deux erreurs mineures maximum, aucune erreur majeure.

Sanction de la formation : Attestation de présence et attestation individuelle de formation. Avis après formation et titre d'habilitation pré-rempli envoyés à l'employeur.

Programme

SAVOIRS (3h00)

- Accueil

- Présentation du formateur et de l'organisme de formation
- Présentation individuelle des stagiaires et de leurs attentes

- Module 1 : Thèmes communs

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure

reconnaissance des matériels

- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, limites et formalisation
- Prescription de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations

- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Equipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages ou installations

électriques

- Evaluation du risque électrique

- Module 3 (pour le personnel Exécutant)

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de

prévention

- Module 4 (pour le personnel Chargé de chantier)

- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de

prévention

- Zone de travail : mise en place et surveillance

SAVOIR-FAIRE (de 2,5h à 3h00)

reconnaissance des matériels

- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, limites et formalisation
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Equipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages ou installations

électriques

- Evaluation du risque électrique
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de

prévention

Pour le personnel Chargé de chantier :

- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat)
- Zone de travail : mise en place et surveillance

EVALUATION (1h00 à 1,5h)

de satisfaction)

- QCM pour l'évaluation des savoirs
- Mise en situation pour l'évaluation des savoir-faire
- Avis du formateur, retour des stagiaires (libre échange, questionnaire de satisfaction)

- Remise des attestations de présence et clôture de la session